

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de l'ENIM pour diverses prestations sont fixés comme suit :

Prestations	Prix HT
Essais de flexion 4 points sur palettes	1250,00 €
Réalisation de 30 oméga en DP780	500,00 €
Vérification résistance vis dans menuiseries en aluminium	4500,00 €
Découpe de 15 plaques de DP780 d'une épaisseur de 1,5 mm	460,00 €
Mise en place d'un protocole de test robotisé pour l'analyse de l'usure d'un disque à tronçonner	4440,00 €

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'ENIM et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 24 juin 2024



Signature of the President of the University of Lorraine, Hélène Boulangier, in blue ink over a red circular stamp.

Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

01 JUIL. 2024